

Réponses à vingt et une questions sur les moyens de relever le défi de l'adaptation aux changements de l'environnement planétaire

En reprenant les questions posées, il y a cinq ans, l'auteur fait le bilan des progrès et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du développement durable et les suites de Johannesburg. Certaines réponses ont été apportées par la communauté internationale dans son ensemble mais aussi par les pays francophones. Malgré une progression certaine, des obstacles restent identifiés dus aux cultures des organisations. La question des Stratégies nationales de développement durable est développée. Quelques questions nouvelles, non identifiées avant le Sommet de Johannesburg, sont aussi évoquées : l'éducation, les modes de production et de consommation et la responsabilité sociale.



Christian BRODHAG

Délégué interministériel au Développement durable depuis juillet 2004, chargé d'animer et coordonner l'action de l'État sur le développement durable, Christian BRODHAG, ingénieur civil des mines et docteur es sciences, est directeur de recherche à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.

Il préside le Conseil d'orientation de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Il a été président de la Commission française du développement durable de 1996 à 1998 et membre du Conseil national du développement durable en 2003 et 2004. Il a également présidé le Groupe de travail de l'AFNOR sur le développement durable (SD 21000) et représente l'État français dans la négociation de l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale.

Le débat mondial sur le développement durable

Johannesburg a été une étape du déploiement du développement durable. Ni l'étape Jobu + 5 ni le 20^e anniversaire du rapport Brundtland n'ont été célébrées spécialement. C'est pourquoi en consacrant un numéro spécial *Liaison Énergie-Francophonie* fait œuvre salutaire de mémoire et de réflexion.

La chronologie des dates Stockholm 1972, Brundtland 1987, Rio 1992, Johannesburg 2002 donne l'image d'une progression, d'une accumulation des connaissances et d'acquis institutionnels qui s'appuieraient sur le socle de la définition immuable « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs¹. »

Mais l'histoire n'est pas aussi rectiligne. La conférence de Johannesburg s'est ouverte sur fond d'inquiétude de régression, au point où l'accord sur le texte final est apparu comme une divine surprise. Des points durs comme le principe de précaution ont été confortés. Mais que la communauté internationale puisse considérer comme une grande victoire de ne pas régresser par rapport à Rio, suscite toujours une crainte. L'échec en 2007 de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD 15) est venu renforcer cette inquiétude. Malgré ses faiblesses, la CDD reste l'unique enceinte mondiale de concertation multi-acteurs en matière de développement durable. Elle doit assurer le suivi des engagements pris lors des sommets de Rio et Johannesburg, mais elle s'est transformée en lieu de renégociation des textes.

1. *Notre Avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), Les Éditions du Fleuve, 1989, traduction française de *Our Common Future* paru en 1987.

Aurélien Boutaud a décrit le processus de genèse du concept de développement durable en s'appuyant sur la théorie de la négociation². Le développement durable a été construit comme une « valeur nouvelle »³ dans un processus de négociation internationale coopérative. Coopérative, car les deux « parties » en présence, environnement et développement, sortant de l'impasse politique du Club de Rome, acceptent l'idée d'une réconciliation à travers un jeu gagnant/gagnant. Mais l'appropriation de ce concept sur le terrain peine à retrouver cette approche coopérative, et se situe dans une approche compétitive dont la dynamique dépend des acteurs en présence, de leurs rationalités et des réseaux d'influence qu'ils mobilisent.

Le développement durable serait donc plus d'une nature procédurale que substantive. Son contenu dépend donc des rapports de force d'un côté et de l'autre, de la capacité des acteurs à coopérer pour produire des solutions. La question est donc moins de définir le développement durable que de considérer les processus qui permettent d'en établir un contenu pertinent. Son contour ne peut être défini par un expert du développement durable ou par une définition formelle, mais par un sociologue des organisations, pour comprendre comment les rapports de force, les intérêts et les rationalités se heurtent⁴.

Si le développement durable est une réconciliation de l'environnement et du développement (sur le plan de la substance), la réconciliation entre les acteurs reste à faire.

La question est comment ouvrir des espaces de coopération dans un monde dominé par la compétition. C'est vrai entre les pays, au sein des pays et des administrations des États, entre les organisations du système des Nations Unies. La compétition est bien entendue la compétition sur l'usage des ressources rares (naturelles, humaines ou économiques), ce qui

est la vision la plus commune du problème, mais aussi c'est la compétition entre les organisations sur les moyens d'obtenir ces solutions politiques.

Un des facteurs qui me sont apparus clairement depuis l'article de 2002, dû en grande partie à mon changement de position dans les institutions, est qu'il peut y avoir un consensus sur le diagnostic et les objectifs généraux mais un conflit sur le choix des outils politiques. Ceux-ci s'appuient sur des référentiels d'action des différentes organisations. Je citais alors les différentes approches en termes de droits (droit à l'eau, à l'énergie, à l'information), de gestion de biens publics mondiaux (lutte contre les maladies contagieuses, défense de l'environnement, stabilité financière et connaissance au service du développement) ou d'accès aux biens et services essentiels. Or, derrière ces concepts, il y a des logiques juridiques, économiques et entrepreneuriales irréductibles les unes aux autres. Je n'avais pas identifié en 2002 à quel point ils sont des outils de pouvoir pour les organisations qui les portent.

Certains, appartenant à des administrations alliées aux juristes, sont partisans de la réglementation, d'autres, dans une alliance des théoriciens macro-économistes et des ministères des Finances promeuvent les outils fiscaux. Plus influencés par les acteurs économiques, d'autres défendent les outils du marché et d'autres, enfin, des approches volontaires d'engagement de responsabilité sociétale et d'innovation utilisant des étiquetages (écolabels, commerce équitable) ou la commande publique. Or, selon les problèmes et les situations, tel ou tel outil sera plus efficace. Dans certains cas, une combinaison dans le temps est optimale : commencer par des approches volontaires et la commande publique pour valoriser les innovations et quand ces innovations sont matures, les généraliser par la réglementation ou le contexte fiscal. La dimension conduite du changement est essentielle.

Or, le choix entre ces approches, qui devrait relever de la seule efficacité, dépend en fait des rapports de forces entre les organisations qui les portent.

C'est un des rôles des Stratégies nationales de développement durable que d'établir au niveau national le cadre de choix entre les leviers politiques. C'est dans cette logique que la Stratégie européenne de développement durable⁵ identifie les principes

2. BOUTAUD, Aurélien, 2005, Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire face au défi d'un changement dans les modes de penser, thèse Saint-Étienne, 2005.

3. Plutôt que s'affronter pour obtenir la plus grande part d'un même gâteau, les acteurs en négociation coopèrent pour agrandir le gâteau.

4. BRODHAG, Christian, « Les attentes du Délégué interministériel au développement durable par rapport aux sciences sociales », à paraître, *Responsabilité & Environnement*, n° 48, octobre 2007.

5. Nouvelle Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, Conseil européen, 15 et 16 juin 2006. <http://ec.europa.eu/sustainable>

Réponses à vingt et une questions sur les moyens de relever le défi de l'adaptation aux changements de l'environnement planétaire

d'action, et joue ce rôle en explicitant notamment deux principes directeurs des politiques : intégration des politiques et exploitation des meilleures connaissances disponibles.

Intégration des politiques : *Promouvoir l'intégration de considérations d'ordre économique, social et environnemental, de telle sorte qu'elles soient cohérentes et se renforcent mutuellement, par l'exploitation pleine et entière des instruments visant à mieux légiférer, comme l'évaluation équilibrée de l'impact et les consultations des parties prenantes.*

Exploitation des meilleures connaissances disponibles : *Veiller à ce que les politiques soient élaborées, évaluées et exécutées sur la base des meilleures connaissances disponibles et à ce qu'elles soient économiquement, socialement et environnementalement saines et d'un bon rapport coûts-bénéfices.*

Source : Stratégie européenne de développement durable, 2006.

Mais l'exploitation des meilleures connaissances disponibles pose le problème des conflits de rationalité sur lesquelles s'appuient les organisations citées ci-dessus. Or les communautés scientifiques sont sujettes aux mêmes logiques d'organisation. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les difficultés de l'interdisciplinarité.

Le problème de la gouvernance internationale de l'environnement doit être posé dans les mêmes termes. Le renforcement institutionnel sur l'environnement par la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement n'est pas contradictoire avec la nécessité de renforcer le cadre du développement durable, notamment la Commission du développement durable des Nations Unies.

L'ONU pourrait veiller à ce que les processus mis en place au nom du développement durable (stratégies de développement durable) et les systèmes d'information (indicateurs de développement durable) intègrent correctement l'environnement, notamment par le développement de concepts et d'outils spécifiques.

L'ONU pourrait aussi jouer un rôle dans l'intégration de l'environnement dans les politiques internationales et les activités des organisations internationales : OMC, BM, PNUD, FAO, CNUCED, UNESCO... et dans les politiques nationales.

La place de la Francophonie

C'est à la lumière de cette analyse que nous devons identifier la place de la Francophonie dans le débat. Les réponses aux premières questions posées en 2002 qui portaient sur l'engagement des pays francophones ont été en grande partie données.

Les réponses sont venues grâce au Sommet des Chefs d'État de 2004. Un colloque international organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) en juin 2004⁶ avait ouvert le débat. À la fois colloque universitaire et forum de la société civile, ses conclusions ont ouvert les premières pistes : « *Le développement durable doit toucher le cœur des stratégies, ce n'est pas un secteur en soi isolé des grands courants d'évolution des sociétés et des économies mondiales, il doit en infléchir le cours. Le développement durable est un espace de discussion propre à mettre en commun les conditions pour satisfaire les besoins humains et éclairer les décisions à prendre. [...] La seconde condition d'un tel espace politique est la capacité de mettre en œuvre des mécanismes de coordination des positions nationales dans les négociations multilatérales, elle permettrait à la Francophonie de peser dans les évolutions internationales. Cette capacité doit se développer dans chacune des quatre dimensions de la gouvernance mondiale qui combinent les actions :*

- des États souverains,
- des organismes multilatéraux et des conventions internationales,
- des organismes hybrides qui définissent des normes (ISO, codex...),
- la société civile internationale : associations, entreprises, communauté scientifique.»

Le thème du X^e Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie en novembre 2004 à Ouagadougou était explicite : « *La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable* ». La déclaration finale proclame : « *l'instauration d'un partenariat global visant à une mondialisation équitable et à un développement durable, à tous les niveaux : international, régional, national et local.* »

« *Pour nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie, le développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique*

6. « Développement durable : leçons et perspectives », Agence universitaire de la Francophonie, Agence intergouvernementale de la Francophonie et l'Université de Ouagadougou, <http://www.francophonie-durable.org/>

inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'État de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique.»

Cet objectif est décliné dans le Cadre stratégique décennal issu du Sommet, qui appelle notamment à l'adoption de Stratégies nationales de développement durable, à leur rapprochement au niveau régional et à la valorisation des démarches exemplaires. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le programme d'action de l'IEPF qui vise à améliorer les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable et à accroître les capacités des pays francophones en développement à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

Pour cela, plusieurs réseaux de coopération ont été mis en place.

- Les Commissions de développement durable des pays francophones, suite à une réunion tenue Paris en 2005.
- Le réseau sur la responsabilité sociale et le développement durable, suite au séminaire international sur la normalisation et la responsabilité sociétale dans l'espace francophone (Marrakech, 2005).
- Le Groupe d'experts en vue de la production d'une approche méthodologique d'élaboration de Stratégies nationales de développement durable et des revues par les pairs (groupe lancé en 2006, publication des documents été 2007^{7,8}).
- Le réseau sur les modes de consommation et de production, suite à l'atelier francophone préparatoire à la 3^e Réunion internationale d'experts sur le Plan-Cadre Décennal de Programmes en faveur de la Consommation et de la Production Durables (Stockholm, 2007).

Le partage des informations essentielles s'appuie sur Médiaterre (www.mediaterre.org), projet de type II de Johannesburg, qui atteint mensuellement plus de 2 millions de pages lues. (Voir encadré p. 40.)

7. Stratégie nationale de développement durable : guide d'élaboration d'une SNDD, collection Points de Repère n° 8, Publications de l'IEPF, 2007.

8. Stratégie nationale de développement durable : orientations pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs, collection Points de Repère n° 9, Publications de l'IEPF, 2007.

Comment mettre en œuvre le développement durable ?

Les questions suivantes portaient sur la capacité de la communauté francophone à maîtriser les outils de mise en œuvre du développement durable, qui n'est pas seulement une préoccupation d'organisations internationales, l'Agenda 21 de Rio précisait qu'elle doit être déclinée aux niveaux national et local : stratégies nationales de développement durable et Agendas 21 locaux, et la décision doit s'appuyer sur des informations pertinentes, notamment des indicateurs de développement durable.

Mais présenter cela comme une obligation internationale n'est pas des plus mobilisants, ces cadres sont utiles et essentiels pour la mise en œuvre du développement durable, mobiliser les acteurs et conduire de façon cohérente le changement, notamment des modes de production et de consommation.

Différentes initiatives ont été prises et une expérience a été accumulée aux niveaux nationaux et dans certains cas régionaux. L'Union européenne a adopté une stratégie de développement durable (juin 2005) et demande à ses pays membres de se doter de SNDD conforme.

Mais aucune instance internationale ne suit véritablement la mise en œuvre des SNDD. Les propositions de donner un rôle actif et concret à la Commission du développement durable dans l'évaluation et le partage d'expérience se sont heurtées à une opposition de pays au nom de la souveraineté nationale.

La CDD s'enfermant dans un rôle de renégociation de texte, au point où comme à Johannesburg le succès est d'obtenir un texte négocié qui ne soit pas en retrait par rapport aux négociations précédentes.

La CDD pourrait travailler sur plusieurs axes complémentaires :

- les échanges et la coordination des processus et programmes menés par les différentes agences des Nations Unies ;
- le développement des stratégies nationales de développement durable par les pays ;
- l'utilisation d'indicateurs de développement durable et la mise au point de rapports des pays ;
- enfin l'identification et la diffusion de bonnes pratiques.

Réponses à vingt et une questions sur les moyens de relever le défi de l'adaptation aux changements de l'environnement planétaire

Conformément au programme de Ouagadougou, la Francophonie a lancé un programme de renforcement des capacités des pays en développement sur les SNDD. Ceux qui en sont déjà dotés sont encouragés à mettre en place un processus de revue par les pairs pour les améliorer.

On doit noter une dynamique possible autour des processus de revue par les pairs des SNDD. Des guides ont été publiés pour faciliter ces processus⁹. Ce processus de partage d'expérience est une forme « d'évaluation bienveillante » qui n'est pas enfermée dans un carcan méthodologique. Ce processus utilisé sous différentes formes par l'OCDE pour les

revues de performance environnementale, ou par le NEPAD (mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) Union Africaine/NEPAD) a été initié par la France, suivi par les Pays-Bas, la Norvège et la Corée du Sud. Le Burkina Faso a lancé ce processus avec l'appui de l'IEPF.

De la même façon, des échanges ont lieu au niveau des collectivités locales pour les Agendas 21 locaux. Mais les réseaux de villes ou de régions francophones ne se sont pas centrés sur le développement durable. C'est sans doute là où le plus de progrès reste à faire.

Encadré 1 : La revue par les pairs des SNDD

La méthode de revue par les pairs développée en France en 2005 avec 4 pays pairs Belgique, Ghana, Maurice, Royaume-Uni en présence de représentants du Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (UN DESA), de la Commission européenne (CE-DG Environnement) et de la Francophonie, s'est déroulée en deux temps : un atelier technique en novembre 2004 et la revue elle-même en février 2005.

La première phase a permis d'élaborer le rapport préliminaire et de cerner les problématiques pour organiser la seconde phase, la revue elle-même.

Chaque délégation des pays pairs était formée par un représentant de l'administration et un représentant de la société civile. Les participants français appartenaient à l'administration (principalement les Hauts fonctionnaires du développement durable) et la société civile à travers les membres du Conseil national du développement durable.

Les 4 thèmes discutés ont fait l'objet de recommandations :

- Le processus de développement de la SNDD dans sa version actuelle ;
- Le contenu de la Stratégie le champ couvert ;
- La mise en œuvre de la Stratégie (aussi bien ses résultats que ses impacts) ;
- Le suivi, l'évaluation, le rapportage et la revue.

Cette méthode a été ensuite utilisée en Corée (pays pairs Chine, Inde, Japon, Malaisie, Mongolie, Philippines, Thaïlande et Vietnam, réunion de cadrage décembre 2006 et revue mars 2007) ; aux Pays-Bas dans le cadre européen (pays pairs Afrique du Sud, Allemagne, Finlande (réunion de cadrage février 2007, et revue en juin 2007) et en Norvège (pays pair Suède).

Alors que les délégations étaient formées pour la première expérience française de deux membres (gouvernement et société civile), les délégations aux Pays-Bas ont été formées de quatre représentants : gouvernement, société civile, entreprises et science.

Outre les Nations Unies (DESA) et l'OCDE, selon les cas, l'Union européenne et l'European Environment and Sustainable Development Advisory Council qui réunit les commissions du développement durable ont été associés.

La méthode utilisée dans les pays industrialisés ne peut pas être utilisée en l'état dans les pays en développement. Deux pistes nouvelles pourraient être utilement explorées dans ces pays :

- impliquer dans la revue par les pairs les agences de Nations Unies en s'inscrivant dans la perspective de « ONE UN » et les organisations de coopération internationale, ce qui permettrait de faciliter la mise en cohérence des programmes d'aide extérieure. Un des objectifs serait d'articuler les SNDD et les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP, en anglais PRSP).
- élaborer des stratégies de type II¹⁰ c'est-à-dire impliquant aussi les acteurs économiques. Cette approche s'appuierait sur les réflexions menées au niveau international (notamment en s'inscrivant dans le débat ISO 26000), la responsabilité sociétale des multinationales présentes dans les pays s'appuierait sur les objectifs des SNDD.

9. *Op. cit.*, réf. 7 et 8.

10. Nous empruntons ce terme de type II à la proposition de développer des partenariats privés publics.

La contribution de la connaissance pour le développement durable

Le thème du changement climatique a pris une importance croissante, au point où il risque d'éclipser celui du développement durable. Je citais Bert Bolin, en demandant de reprendre l'objectif de réduction par 2 des émissions mondiales et par 4 des pays industrialisés. Depuis cet objectif ne cesse de progresser. Il a été adopté par l'Union européenne, reconnu par le G8 selon des termes ambigus qui n'engagent pas réellement les États-Unis. Mais la question reste entière dans la négociation de l'après-2012 avec les pays en forte industrialisation comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

L'utilisation d'un indicateur, comme l'empreinte écologique, progresse beaucoup mais rencontre encore de vigoureuses oppositions. L'intérêt majeur de ce concept est d'opérer un lien entre le local et le global à travers la notion de territoire biologiquement productif. Les contestations formelles, notamment de certains économistes sur quelques faiblesses, s'effacent devant sa puissance pédagogique d'évocation.

Un autre concept, celui des services fournis par les écosystèmes, établit une passerelle entre les écosystèmes et la société, démontrant que, dans les pays en développement, leur dégradation empêche certains pays d'atteindre les objectifs du millénaire en termes de lutte contre la pauvreté, illustrant de façon très concrète combien le développement dépend de l'environnement¹¹. Ce concept politiquement intéressant court le risque d'être capté par certains économistes qui cherchent à tout prix à monétariser ces services, voire à créer des marchés. Ce concept reste encore trop ignoré dans la communauté francophone.

Il y a, dirons-nous, des marges de progrès pour que la communauté scientifique francophone participe plus à l'élaboration des concepts et à leur diffusion auprès des décideurs francophones.

Liens entre les problématiques

Les questions suivantes portaient sur le diagnostic et la sensibilisation.

11. Voir dans cette édition : L'Évaluation du Millénaire des écosystèmes de la planète (MEA, 2005).

Les questions d'énergie et d'eau ont été discutées par les deux cycles des CDD 2004-2005 et 2006-2007. Sur le plan scientifique, l'IMOSEB, le dispositif de coopération scientifique sur la biodiversité progresse. La rencontre des présidents des organismes consultatifs scientifiques des conventions liées à la biodiversité a été organisée en 2007. Il s'agit de : la Convention du patrimoine mondial (CPM), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore sauvages (Convention de Washington ou CITES), et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

En revanche, on peut s'interroger sur la faiblesse des liens entre biodiversité et climat. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique est encore trop souvent considérée comme une capitulation, une sorte de Munich environnemental. Certes, certains idéologues négationnistes proposent de s'adapter et de ne pas agir. Mais il faudra faire les deux. C'est d'ailleurs une priorité dans les pays les moins avancés qui portent une très faible responsabilité dans les émissions mais concentrent les conséquences négatives du changement : désertification, sécheresse, événements climatiques extrêmes...

Trois thèmes nouveaux et majeurs

L'éducation a été identifiée comme un élément clé pour le développement durable ; la mobilisation internationale se déroule dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour **l'éducation en vue du développement durable** (2005-2014, DEDD). L'UNESCO est l'agence chef de file, et des réunions régionales ont lieu régulièrement. L'objectif est d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage considéré sur l'ensemble de la vie. Il vise à encourager les changements de comportement afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures.

Il s'agit donc d'aller plus loin que la seule l'éducation à l'environnement, même si c'est une composante importante. Dans l'espace francophone Planet'ERE (Québec 1997; France 2001; Burkina Faso 2005) joue un rôle essentiel. Parmi les objectifs de cette éducation en vue du développement durable, il y a bien entendu la consommation.

Réponses à vingt et une questions sur les moyens de relever le défi de l'adaptation aux changements de l'environnement planétaire

Alors que l'Assemblée générale des Nations Unies de 1997 (Rio + 5) avait introduit dans le débat les entreprises et les milieux économiques, Johannesburg considérera l'ensemble du cycle consommation/production. Le processus de Marrakech sur les **modes de production et de consommation** est piloté par UN DESA et le PNUE.

Enfin, résultats indirects du Sommet la mobilisation et contribution du secteur privé à travers la **responsabilité sociétale**¹². Le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, avait interpellé les entreprises lors du forum de Davos en janvier 1999 et proposé le Pacte mondial (Global Compact) qui demande aux entreprises multinationales de s'engager dans une démarche de progrès sur neuf principes en matière de droit de l'homme, de droit du travail et d'environnement, suivis quelques

années plus tard en 2005 par un dixième principe sur la corruption. L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a engagé les travaux sur la responsabilité sociale des organisations (ISO 26000). Deux visions complémentaires, voire antagonistes, y sont proposées. L'une s'appuie principalement sur le dialogue avec les parties intéressées et l'autre, plus institutionnaliste, considère les objectifs des conventions internationales. Le texte final est attendu pour 2009.

Sur l'ensemble de ces thèmes nouveaux la Francophonie a su répondre présent et développer les réseaux d'experts qui lui permettent de participer aux débats internationaux et de faire valoir un point de vue original. ✦



12. Christian Brodhag, Développement durable et entreprises : champs à investir, in *Économie et Management*, n° spécial sur le développement durable, n° 119, avril 2006, CNDP, http://www.brodhag.org/article.php3?id_article=81

La réforme de la gouvernance globale de l'environnement : élusie ou illusoire ?

Bien qu'elles soient largement circonscrites au système onusien, les discussions sur la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE) dépassent les difficultés du PNUE et le seul régime de protection de l'environnement. Elles s'inscrivent dans le contexte plus large qui comprend la réforme de l'ONU; la redistribution de la puissance, de l'autorité et des responsabilités dans le système international; l'interdépendance des sociétés et son corollaire, l'imbrication des politiques internes; la prise de conscience des limites des systèmes naturels et des menaces que cela pose aux systèmes socio-économiques et à l'atteinte des objectifs du Millénaire; et les risques d'un contournement progressif du système de l'ONU (par des alliances et coalitions ad hoc d'États dans des domaines particuliers ou par la collaboration entre le secteur privé et les organisations non gouvernementales – ONG).

Le rythme de discussion s'est récemment accéléré dans le cadre de quatre processus parallèles : (i) la poursuite de la mise en œuvre des réformes adoptées en 2002 par le conseil d'administration du PNUE; (ii) le suivi du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement; (iii) les consultations informelles sur la GIE de 2006 et 2007; et (iv) l'initiative européenne, principalement pilotée par la France, de création d'une ONU.

Les retombées du Sommet de Johannesburg

Une mise en œuvre lente et limitée des initiatives de Carthagène

C'est dans le cadre de la décision de la 7^e session spéciale du PNUE réunie à Carthagène en février 2002 (intégrée au Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg) qu'ont été prises les principales mesures de réforme du système de la GIE. Les principales initiatives ont porté sur le fonctionnement du PNUE, notamment sur l'échelle de contributions volontaires (1.2.1), le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités (1.2.2), le renforcement de la base scientifique du PNUE (1.2.3) et sur les regroupements sectoriels ou fonctionnels (*clustering*) (1.2.4).



Philippe LE PRESTRE

Philippe Le Prestre est Professeur titulaire de science politique et Directeur de l'Observatoire de l'écopolitique internationale à l'Université du Québec à Montréal. Il est également Directeur de l'Institut Hydro-Québec en Environnement, Développement et Société (IHQEDS), Canada – Québec.